



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –  
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/05/05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

**SEANCE DU 10 MAI 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**11**

**11**

**09**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**26 avril 2012**

L'an deux mille douze, le 10 mai, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux de la Communauté de Communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 26 avril 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

**ETAIENT PRESENTS :**

MM JOUHAUD, MEUNIER, CHAUSSADE, LABORDE, CALOMINE, GUILLAUMOT, PATEYRON JL,  
MICHAUD

Mmes SPRINGER,

Excusés : Mmes POUGET-CHAUVAT

MM RABETEAU

**OBJET : PLA – réalisation de soirées d'accueil – demande de financement**

Vu la délibération n°2009/07/14 du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2009 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, et notamment pour « autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ».

Vu la délibération relative aux budgets primitifs du 21 mars 2012 par laquelle le conseil communautaire a notamment affecté les crédits nécessaires à la réalisation de soirées d'accueil à destination des nouveaux arrivants dans le cadre du Pôle Local d'Accueil.

Le Président rappelle que les communautés de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière et de la CIATE sont engagées conjointement depuis 2003 dans une politique d'accueil de nouvelles populations et ce avec le Pôle Local d'Accueil.

La commission intercommunautaire « accueil » a proposé en 2010 de relancer l'organisation de soirées d'accueil « entres gens d'ici et nouveaux venus » qui avaient déjà eu lieu en 2005/2006. Deux soirées ont été organisées (une en octobre à Bourganeuf et une en janvier à Sous-Parsat). Ces soirées ont pour but de créer la rencontre entre les nouveaux arrivants et les habitants et donc de favoriser leur intégration, de sensibiliser la population locale aux enjeux de la politique d'accueil et de réfléchir collectivement pour améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants. Deux soirées sont prévues en septembre et octobre 2012, elles seront organisées dans le cadre d'un mois de l'accueil. Deux autres soirées auront lieu en 2013.

Les financements alloués en 2010 dans le cadre de la convention du Pays Sud Creusois (délibération n°2010/03/01, financement de l'Etat à hauteur de 80%) sont pratiquement épuisés. Une nouvelle demande va donc être déposée dans le cadre de la convention territoriale 2011-2013. Un financement à hauteur de 80% (40% Etat et 40% Région) est possible pour cette action.

Le plan de financement prévisionnel pour l'organisation des 4 soirées d'accueil (2 en 2012 et 2 en 2013) est le suivant :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
Etat	<b>2 134,03</b>	<b>2 134,03</b>	<b>4 268,06</b>	<b>40%</b>
Région	<b>2 134,03</b>	<b>2 134,03</b>	<b>4 268,06</b>	<b>40%</b>
<b>Total financements publics</b>	<b>4 268,06</b>	<b>4 268,06</b>	<b>8 536,12</b>	<b>80%</b>
Autofinancement	<b>1 067,02</b>	<b>1 067,02</b>	<b>2 134,04</b>	<b>20%</b>
- CCBRV	533,51	533,51	1 067,02	
- CIATE	533,51	533,51	1 067,02	
Emprunt				
<b>Total Maître d'ouvrage</b>	<b>1 067,02</b>	<b>1 067,02</b>	<b>2 134,04</b>	<b>20%</b>
Privés (préciser)				
<b>Coût Total HT</b>	<b>5 335,08</b>	<b>5 335,08</b>	<b>10 670,16</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Approuve le plan de financement de l'opération présentée dans la présente délibération
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat et de la Région.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 11 mai 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD